



Réunion du Comité Directeur du 25 février 2023

Membres du Comité Directeur : Pierre-Jean ALLORY, Pascal AUBRY, Vianney BINARD, Lionel CHENEAU, Briac DENIZET, Laurent LECORNU, Michel PLOUZENNEC, Benoît VASSELIN.

Ordre du jour

1. Proposition de partenariat 1
2. Demande d'aide pour la création du club de Paimpol..... 1
3. Demande modification du calendrier 2024..... 2
4. Choix des lieux des compétitions de la Ligue 2
5. Prévention des violences..... 2

La réunion est ouverte à 17h30 à la Ville Davy, pendant le championnat de Bretagne jeunes.

1. Proposition de partenariat

Pascal AUBRY indique que la Ligue a été sollicitée par Kevin TERRIEUX pour une proposition de partenariat avec sa société Pro Évolution Echecs et présente la proposition.

Décision : le modèle de partenariat proposé ne convainc pas le Comité Directeur, qui mandate Pascal AUBRY pour contacter Kevin TERRIEUX et lui proposer une autre forme de collaboration.

2. Demande d'aide pour la création du club de Paimpol

Pascal AUBRY présente une demande d'aide à la création du club de Paimpol. La création du club répond aux besoins de maillage territorial et est parfaitement formulée.

Décision : accord à l'unanimité, Pascal AUBRY demande au club si les demandes au CDJE22 et à la Fédération ont bien été réalisées et informe le club de la décision de la Ligue.

3. Demande modification du calendrier 2024

Pascal AUBRY relaie une demande de Christian BLEUZEN concernant un aménagement du calendrier 2024 validé le 21 novembre 2022 (organisation de la Nationale 3 jeunes sur 3 dates au lieu de 4 pour libérer la dimanche 23 novembre pour la coupe Jean-Claude Loubatière).

Décision : accord à l'unanimité, Pierre-Jean ALLORY demandera aux directeurs de groupe de Nationales 1 et 3 de ne pas prendre cette date du calendrier.

4. Choix des lieux des compétitions de la Ligue

Pierre-Jean ALLORY relaie une demande de Christian BLEUZEN visant à accorder en priorité l'organisation de la Nationale 2 féminines aux clubs ayant une équipe en Nationale 1 toutes catégories (l'engagement d'une équipe en interclubs féminins est une obligation pour ces clubs).

Il est objecté que les autres clubs peuvent également prétendre à l'organisation de cette compétition.

Décision : afin de satisfaire au mieux tous les clubs, les clubs ayant participé à l'édition précédente seront privilégiés, puis les clubs de Nationale 1 toutes catégories.

5. Prévention des violences

Pascal AUBRY informe le Comité Directeur qu'il a été informé d'un cas de harcèlement sexuel au sein de la Ligue, qu'il a signalé les faits en gendarmerie et qu'une plainte a été déposée par la victime.

Le Comité Directeur mandate Pascal AUBRY pour saisir la Commission de Prévention des Violences et trouver la meilleure suite à donner à l'affaire.

La séance est levée à 19h35.